

que la preuve se refuse absolument à produire.

Ceci est une accusation très grave, je le sais, et de nature à compromettre singulièrement dans l'esprit public ce respect si nécessaire à l'administration de la justice. Mais il y a quelque chose de plus grave encore c'est de voir l'honneur, la fortune des citoyens mises entre les mains d'hommes qui frappent l'honneur et la fortune des autres, non suivant la preuve qui leur est offerte, mais selon le gré de leurs caprices et le vent de leurs doctrines.

Et si je me sers aujourd'hui de la presse pour protester contre l'injustice qui m'est faite, c'est qu'on a su trouver la presse pour porter aux quatre coins du pays la *bonne* nouvelle de la flétrissure que l'on a voulu m'infliger.

Inutile de dire que je n'implique nullement Son Honneur le juge Routhier dans les remarques précédentes ou dans celles qui peuvent suivre. Tous ceux qui, comme moi, ont eu la bonne fortune d'entendre le magnifique exposé fait par le savant juge, ont admiré cet esprit droit, lucide : mes adversaires comme mes partisans ont rendu hommage à la science de cet homme distingué, et dans la salle d'audience il n'y avait qu'une voix pour proclamer la supériorité, d'ailleurs incontestée, du président du tribunal sur ceux qui avaient l'honneur de siéger à ses côtés.

Je dois aussi, par un sentiment de justice, déclarer que l'hon. juge Dorion qui m'a condamné n'est pas l'ancien chef du parti libéral ; plusieurs l'ont cru et s'étonnaient de voir son nom accolé au motivé qu'a publié l'*Evénement* dans son numéro du 30 mai. Non, ce n'est pas l'hon. A. A. Dorion, mais son frère, nommé juge, il y a quelques mois à peine, qui, avec l'hon. Marc-Aurèle Plamondon, ont eu l'honneur, je pourrais dire le plaisir, de trouver dans les rangs du parti conservateur un homme qu'une condamnation aurait flétri si elle eut émané d'un tribunal où ils n'auraient pu dominer par la force du nombre.

Ces deux hommes ont bien mérité du parti libéral ; leur élévation au banc judiciaire, faveur extraordinaire et encore inexplicable, leur imposait une dette, celle de la reconnaissance. Elle est payée aujourd'hui, soldée en entier..... à mes dépens ! Et ce n'est pas sans raison que l'*Evénement* peut s'écrier avec un cynisme révoltant, dans son numéro du 2 juin, que les rigueurs de la loi nouvelle *en frappant les conservateurs les punit A LA FOIS pour leurs VIEUX PÉCHÉS et pour leurs fautes récentes.*

L'*Evénement* le comprend lui-même, on punit en moi ce qu'il appelle les *vieux péchés* des conservateurs.

Bravo, Honorable sénateur ! nous sommes à peu près de la même opinion. Donnons-nous la main : voire franchise m'enchanté et je lui sais gré de souffleter ainsi, aussi publiquement, les administrateurs rouges de la justice.

Je trouverai d'ailleurs dans les colonnes de votre journal, un article qui terminera ceux que j'offre aujourd'hui au public, un article qui ne se désavouera pas l'un de ceux qui m'ont jugé puisqu'il est signé : *M. A. Plamondon*. Cette pièce oubliée expliquera bien des mystères, fixera bien des incertitudes et, qui sait ? elle convaincra peut-être le tribunal lui-même que je suis parfaitement autorisé à demander à l'opinion publique une justice que je n'ai point trouvée sous la blanche hermine des enfants de Thémis.

Le *National*, que l'*Evénement* cite avec complaisance, le *Herald* qu'il réédite avec amour et *tutti quanti ejusdem farinae* pourront, au besoin, y puiser de nouvelles convictions et modifier quelque peu leur manière de voir.

L'*Evénement* du 2 juin reproduit du *National* un article destiné, dans l'esprit de son auteur, à produire énormément de l'effet. J'en cite le passage suivant :

« Comme un malheur n'arrive
« pas seul, M. Landry a eu la dou-
« leur de voir la Cour reconnaître
« unanimement que son adversaire,
« M. Langelier, avait conduit l'élec-